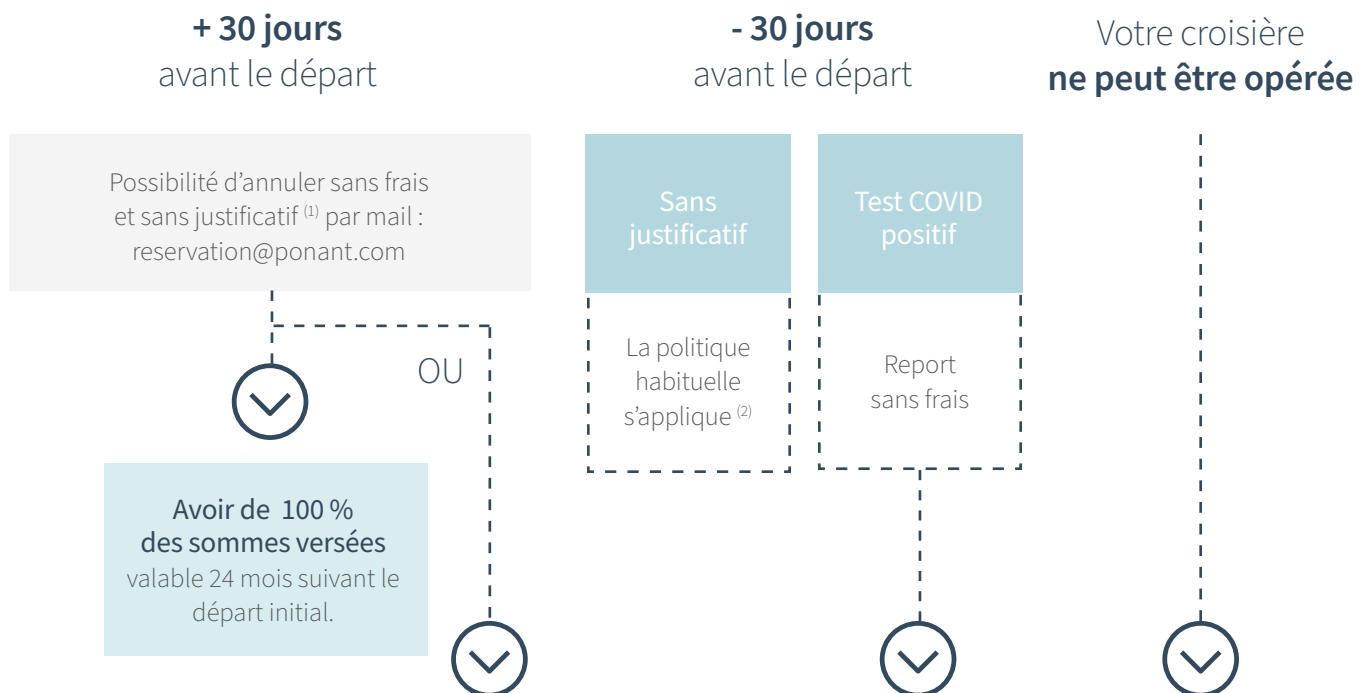


Réservez votre croisière en toute sérénité

Le contexte que nous vivons est exceptionnel et sans précédent. Face aux préoccupations sanitaires internationales et aux réglementations propres à chaque pays, nous avons mis en place une politique **Ultra Sérénité** pour vous permettre de réserver et, si besoin, d'annuler votre prochain voyage en toute quiétude. Nous vous proposons les garanties les plus complètes et adaptées.

Notre politique **Ultra Sérénité** vous permet notamment de bénéficier de conditions de paiement assouplies. Pour toute nouvelle réservation d'une croisière dont le départ est prévu entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021, vous versez seulement 10 % d'acompte. Le solde final vous sera demandé 30 jours avant le départ.

NOTRE POLITIQUE ULTRA SÉRÉNITÉ



REMBOURSEMENT DES SOMMES DÉJÀ ENGAGÉES POUR VOTRE CROISIÈRE ⁽¹⁾

En cas de test COVID positif, vous êtes aussi couverts pendant votre séjour.

Notre assurance inclut ⁽³⁾ : l'assistance rapatriement, le remboursement des frais médicaux et la prise en charge des frais d'hébergement en cas d'immobilisation sur place.



Si votre voyage est interrompu :

- Le remboursement des jours de croisière et des prestations terrestres optionnelles non effectués



Si votre retour est différé :

- Le remboursement des frais d'hébergement et de restauration
- Le réacheminement vers le lieu de retour initial

⁽¹⁾ Les conditions d'annulations et de remboursements sont valables pour la prestation de croisière. Pour les autres prestations, aériennes en particulier, l'annulation est aux frais réels demandés par les compagnies. ⁽²⁾ Pour toute annulation moins de 30 jours avant le départ, sans justificatif lié à un test Covid positif, des frais d'annulation de 100% du montant de la croisière s'appliquent. Toute demande d'annulation doit être notifiée par e-mail à l'adresse : reservation@ponant.com. ⁽³⁾ Ces informations sont un extrait des garanties et ne sont pas contractuelles. Conditions valables pour tous les clients domiciliés en UE, DOM, TOM, et COM, Suisse, Monaco et Andorre. Ces garanties offertes peuvent donner lieu à règlement de franchise en cas de sinistre. Les remboursements sont soumis à des plafonds. Plus d'informations dans la rubrique «Conditions générales de vente» sur www.ponant.com. Document non contractuel.

Notre protocole sanitaire

La sécurité et la santé de nos passagers et de nos équipages ont toujours été une priorité. Aujourd'hui, face à une crise sanitaire exceptionnelle, nous avons mis en place un protocole renforcé et éprouvé.

LES 3 BOUCLERS DE LA ZONE ANTI-COVID

- 1 Avant embarquement : contrôle et protocole strict**
Toutes les personnes sont contrôlées (test PCR obligatoire sous 4 jours avant l'embarquement - une prescription médicale sera envoyée par PONANT pour réaliser ce test) et soumises au protocole d'accès à bord. Tous les bagages et marchandises suivent le protocole de désinfection.
- 2 Procédures de sécurité à bord**
Une fois à bord, toutes les personnes sont soumises au protocole sanitaire obligatoire (distanciation, port de masques, prise de température...). Tous les espaces à bord sont traités en profondeur pour assurer une désinfection régulière.
- 3 Système de suivi et contrôle quotidien**
Respect strict des protocoles émis par les instances sanitaires internationales, surveillance médicale quotidienne, prélèvements aléatoires sur les zones identifiées les plus sensibles pour s'assurer de l'absence de Covid-19...

LES 6 POINTS CLÉS DU PROTOCOLE



1 | HÔPITAUX
EMBARQUÉS



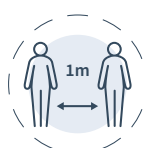
2 | DÉSINFECTION DES
BAGAGES & MARCHANDISES



3 | DÉCONTAMINATION DES
CABINES & ESPACES COMMUNS



4 | ASSAINISSEMENT
DE L'AIR



5 | APPLICATION DES
GESTES BARRIÈRES



6 | RESPECT DU PROTOCOLE
LORS DES VISITES À TERRE

L'exemplarité PONANT

En tête du classement mondial des pavillons du Paris MoU (Memorandum of Understanding) en 2013 et 2014, **le pavillon français est considéré comme l'un des plus sûrs au monde**. PONANT est le seul armateur de croisière à l'arborer, un gage en matière de qualité environnementale, de sécurité des navires et de droit social. La flotte est suivie par le Centre de Sécurité des Navires PACA Corse situé à Marseille ainsi que par le CSN Normandie situé à Caen. Les équipements de sécurité sont vérifiés et agréés annuellement par l'administration française et le Bureau Veritas. Chaque navire est certifié ISM (International Safety Management), une réglementation internationale très stricte.